

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/058 DU 17 MARS 2021 PORTANT NOMINATION DES HAUTS CADRES ET CADRES AU MINISTERE DE LA COMMUNICATION, DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES MEDIAS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Modification de la Loi n°1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/085 du 19 octobre 2020 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère de la Communication, des Technologies de l'Information et des Médias ;

Sur proposition du Ministre de la Communication, des Technologies de l'Information et des Médias ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Inspecteur Général :
Monsieur Fidèle HASABA.

Article 2 : Sont nommés :

- Directeur Général de la Communication et des Médias :
Monsieur Jacques BUKURU ;
- Directeur Général des TIC :
Madame Rosine GATONI.

Article 3 : Sont nommés :

- Directeur de la Communication :
Monsieur Oscar NZOHABONAYO ;
- Directeur des Médias :
Monsieur Ladislas NIYIRAGIRA ;
- Directeur des Infrastructures TIC :
Monsieur Francis CUBAHIRO ;
- Directeur de la Planification et des Politiques TIC :
Madame Rosine NSABIYUMVA.

Article 4 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 5 : Le Ministre de la Communication, des Technologies de l'Information et des Médias est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 17 mars 2021

Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
LE PREMIER MINISTRE,




Alain-Guillaume BUNYONI
Commissaire de Police Général.

LE MINISTRE DE LA COMMUNICATION,
DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
ET DES MEDIAS,



Marie Chantal NIJIMBERE.